

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
NIF :098620019026427.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°30/U.S/2018 affichée en date du 05/09/2018 relative à la reprographie pour l'université de Saida dans le cadre du budget d'équipement.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et après évaluation des offres a retenu le soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire retenu	N.I.F	Montant (DA) en T.T.C	Note obtenue	Critère de choix
Acid Mohamed	198820010067040	3 189 200.00	80	Seule offre qualifiée techniquement conforme au cahier des charges

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour d'affichage de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Saida, le 07 OCT 2018.....

Le Recteur

مدير الجامعة
فتح الله وهبي تبون

